



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 51494

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable si les automobilistes français disposeront bien au début 2005 de l'essence et du gazole sans soufre comme il était initialement prévu.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la disponibilité d'essence et de gazole sans soufre sur le territoire français. La directive européenne 98/70/CE modifiée sur la qualité des carburants a prévu d'abaisser la teneur en soufre de l'ensemble des carburants distribués en France à 50 mg/kg au 1er janvier 2005. Elle a en outre prévu l'obligation de mettre sur le marché, dès 2005, des carburants d'une teneur en soufre maximale de 10 mg/kg, dits « sans soufre ». La teneur en soufre du supercarburant 98 (SP98) est passée progressivement, depuis le 1er janvier 2005, à 10 mg/kg rendant au moins un carburant sans soufre disponible dans pratiquement la totalité des stations-service. Par ailleurs, en septembre 2006, 544 stations-service en France distribuaient du gazole sans soufre.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51494

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9113

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2396